

## **A. Le bilan comptable et les immobilisations financières**

Ces éléments financiers sont issus d'une lecture du bilan de la FFF à un instant « t ». La trésorerie de la FFF est principalement constituée d'encaissements sur des recettes qui seront rattachées à un exercice futur. Autrement dit, la FFF encaisse en avance des sommes qui servent sur le ou les exercices suivants. Elles viendront par conséquent couvrir les charges. Autrement dit, c'est le même principe de gestion que si vous ou moi nous mettions de côté une prime sur salaire pour acheter la voiture dont nous avons besoin six mois plus tard. Les réserves servent aussi à surmonter des périodes difficiles comme celle que nous traversons, sans spectateurs dans les stades, avec une perte de licencié(e)s, des dotations en baisse, les difficultés des droits TV... Cette trésorerie est le reflet des réserves constituées depuis la naissance de la FFF, soit plus de 100 ans, puisque la FFF ne distribue pas de dividendes (c'est une association). Une précision concernant la Cour des comptes : (dans son rapport de 2018) elle avait fustigé la trésorerie globale du football en intégrant les Ligues et Districts.

## **B - Les frais de personnel**

La FFF compte 329 salariés sportifs (entraîneurs, arbitres...), administratifs, médicaux, techniques au siège (total de 200 salariés) et au Centre National de Football (129 salariés). Les frais de personnel ne représentent pas le tiers mais 18% des charges de la FFF. Ce qui n'a rien d'extraordinaire en termes d'équilibre budgétaire pour une entreprise.

## **C – Stratégie pour le foot amateur et infrastructures**

### - Foot amateur

La FFF a mis en place un fonds de solidarité de 30 M€ pour tous les clubs amateurs. Elle vient de mettre en place une nouvelle opération de soutien en mettant à disposition 15 M€ d'équipements gratuits pour tous les clubs amateurs. La fonction des Ligues et des Districts est essentielle pour garantir la pratique, son organisation et sa structuration au plan régional et départemental. Les Ligues et les Districts n'ont en effet pas vocation à thésauriser et participent activement à l'aide économique des clubs. L'organisation du football français est territorialisée, elle est calquée sur le modèle décentralisé de l'état français, avec une répartition des compétences. En dépit de l'arrêt des championnats, de mars à juin (ce qui représente le versement par exemple des indemnités de déplacements pour tous les clubs des championnats nationaux alors qu'il n'y a pas eu de dépenses en face de mars à juin), la FFF a pris la décision de maintenir un budget équivalent pour le football amateur équivalent à près de 90 M€ pour la saison 21-22. A cela, elle a ajouté une opération spéciale supplémentaire à hauteur de 15 M€ en équipements Nike gratuits. De plus, les ligues et districts mettent en place diverses actions également par des aides directes aux clubs, le remboursement de frais d'engagement... A la rentrée, la FFF devrait de surcroît gérer l'opération Pass Sport.

### - Les infrastructures.

La FFF n'est pas propriétaire des infrastructures. Ce sont les collectivités qui en sont propriétaires. Le développement des infrastructures, que nous avons particulièrement aidé via le FAFA depuis des années, a permis à des villes de construire des infrastructures. Mais la FFF n'a pas vocation à aller plus loin mais à aider les clubs. Pour rappel, la FFF perçoit moins d'1 million d'euros de subvention de l'Etat.